

9741048W

ACADEMIE DE LA REUNION

COLLEGE POINTE DES CHATEAUX

48 RUE GEORGES POMPIDOU

97436 ST LEU

Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Restauration 2021: taux de versement pour participation aux charges générales

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 1

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2020

Réuni le : 29/10/2020

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Comme en 2020, le versement pour participation aux charges générales est fixé à 17% pour 2021.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

9741048W

ACADEMIE DE LA REUNION

COLLEGE POINTE DES CHATEAUX

48 RUE GEORGES POMPIDOU

97436 ST LEU

Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 2

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2020

Réuni le : 29/10/2020

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Tarifs ou base de calcul des objets confectionnés, des pertes ou des dégradations à compter du 29 octobre 2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

9741048W

ACADEMIE DE LA REUNION

COLLEGE POINTE DES CHATEAUX

48 RUE GEORGES POMPIDOU

97436 ST LEU

Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Sortie à MAFATE: participation du FSE

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 3

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2020

Réuni le : 29/10/2020

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le FSE participera à hauteur de 1 240,00€ au financement de la sortie à Mafate en 2021
sur un budget prévisionnel de 1 880.00 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

9741048W

ACADEMIE DE LA REUNION

COLLEGE POINTE DES CHATEAUX

48 RUE GEORGES POMPIDOU

97436 ST LEU

Tel : 0262348856

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2020

Réuni le : 29/10/2020

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à MAFATE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

- budget estimatif de 1 880,00€ dont:

participation des familles: 40.00€

participation des accompagnateurs financée par le collège.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

9741048W

ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés
à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2020

Réuni le : 29/10/2020

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

L'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics, est remplacé par les dispositions relatives aux MAPA, inscrites dans les articles R.2112-1 à R.2112-3 et les articles R.2312-1 à R 2312-3 du code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019.

L'autorisation est donnée pour 2021.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

9741048W

ACADEMIE DE LA REUNION

COLLEGE POINTE DES CHATEAUX

48 RUE GEORGES POMPIDOU

97436 ST LEU

Tel : 0262348856

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 6

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2020

Réuni le : 29/10/2020

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à MAFATE en avril 2021 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le budget prévisionnel à Mafate en avril 2021 pour des élèves de 3 ème SEGPA est de 1 094,00 € dont:

40,00 € de participation des familles.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

9741048W

ACADEMIE DE LA REUNION

COLLEGE POINTE DES CHATEAUX

48 RUE GEORGES POMPIDOU

97436 ST LEU

Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Sortie MAFATE avril 2021: participation du FSE

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 7

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2020

Réuni le : 29/10/2020

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le FSE participera à hauteur de 204,00€ au financement de la sortie à Mafate en avril 2021 sur un budget prévisionnel de 1 094.00 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

9741048W

ACADEMIE DE LA REUNION

COLLEGE POINTE DES CHATEAUX

48 RUE GEORGES POMPIDOU

97436 ST LEU

Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Sortie MAFATE novembre 2021: participation du FSE

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2020

Réuni le : 29/10/2020

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le FSE participera à hauteur de 204,00€ au financement de la sortie à Mafate en novembre 2021 sur un budget prévisionnel de 1 094.00 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

9741048W

ACADEMIE DE LA REUNION

COLLEGE POINTE DES CHATEAUX

48 RUE GEORGES POMPIDOU

97436 ST LEU

Tel : 0262348856

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2020

Réuni le : 29/10/2020

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à MAFATE en anovembre 2021 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le budget prévisionnel à Mafate en novembre 2021 pour des élèves de 3 ème SEGPA est de 1 094,00 € dont:

40,00 € de participation des familles.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

9741048W

ACADEMIE DE LA REUNION

COLLEGE POINTE DES CHATEAUX

48 RUE GEORGES POMPIDOU

97436 ST LEU

Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projets pédagogiques 2021

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2020

Réuni le : 29/10/2020

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les projets pédagogiques pour 2021, listés en annexe, sont adoptés.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

9741048W

ACADEMIE DE LA REUNION

COLLEGE POINTE DES CHATEAUX

48 RUE GEORGES POMPIDOU

97436 ST LEU

Tel : 0262348856

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2020

Réuni le : 29/10/2020

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat d'adhésion à la carte TOTAL entreprise permettant de faire le plein des véhicules de l'établissement sans bon de commande et générant une facture mensuelle.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

9741048W

ACADEMIE DE LA REUNION

COLLEGE POINTE DES CHATEAUX

48 RUE GEORGES POMPIDOU

97436 ST LEU

Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 12

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2020

Réuni le : 29/10/2020

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

le prix du repas applicable aux commensaux et aux hôtes de passage est fixé à 3.88 euros en accord avec les modalités de gestion
du service de restauration pour l'année 2021, fixées, de par la loi, par le Conseil Départemental de la Réunion en date du 22 octobre 2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

9741048W

ACADEMIE DE LA REUNION

COLLEGE POINTE DES CHATEAUX

48 RUE GEORGES POMPIDOU

97436 ST LEU

Tel : 0262348856

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 13

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2020

Réuni le : 29/10/2020

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Conventions de stage des élèves, conventions avec les lycées et autres établissements recevant nos élèves en cours d'année.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

9741048W

ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 14

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 29/10/2020

acte n° 5

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Accord cadre avec le rectorat pour la mise à disposition de salles pour les formations des personnels inscrits aux plans académiques en 2021.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

9741048W

ACADEMIE DE LA REUNION

COLLEGE POINTE DES CHATEAUX

48 RUE GEORGES POMPIDOU

97436 ST LEU

Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 29/10/2020

acte n° 5

Le chef d'établissement procède à la signature

[] du contrat

[X] de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Convention de restauration avec le lycée Antoine de Saint-Exupéry, siège de la cuisine centrale des Avirons qui fournit au collège des repas en liaison froide pour 2021.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1